NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

Les services et installations principaux connus sont montrés aux dessins. Il n'est toutefois pas garanti qu'ils soient tous montrés.
L'entrepreneur devra vérifier sur place la localisation des services, installations et toutes éventuelle obstruction ou nuissance avant
de présenter sa soumission. Aucune réclamation ne sera acceptée faute d'avoir fait ces vérifications.

Les dimensions et élévations indiquées aux dessins de structure se réfèrent aux éléments structuraux seulement. Se référer aux autres
documents contractuels pour l'emplacement et les dimensions des ouvertures, manchons, drains et autres non montrés aux plans de
structure.

Aux plans les cotes priment sur les mesures prises à l'échelle ou graphiquement. Les plans de détails priment sur les plans d'ensemble.
En cas d'imprécision, suivre les directives de l'ingénieur.

Ils est de la responsabilité de l'entrepreneur de vérifier toutes les cotes et dimensions sur place des ouvrages existants avant de commencer tout travail.
Il doit aviser l'ingénieur par écrit de toutes discordances avec les présents documents.

Toutes les références aux normes s'appliquent à la dernière révision approuvée de ces normes.

L'entrepreneur est responsable de la protection des ouvrages existants qui risqueraient d'être affectés ou endommagés lors de l'exécution des travaux.
De plus, l'entrepreneur doit, à ces frais, déplacer tout obstacle nuisant à la réalisation des travaux et remettre les lieux ainsi que les équipements du
propriétaire dans leur état original et ce, à la satisfaction de ce dernier.

Tous les matériaux utilisés doivent être à l'état neuf.

À toutes indications, aux plans et devis, d'un produit commercial d'une marque spécifique, il est entendu qu'un produit équivalent pourra être soumis
par l'entrepreneur pour contrôle par l'ingénieur.

NORMES DE RÉFÉRENCES

Les diverses composantes de l'ouvrage ont été conçues selon la dernière édition en vigueur des norme suivantes :

- Code National du Bâtiment;
- CAN/CSA-A23.3 - Béton;
- CAN/CSA-S16.1 - Structure d'acier;
- CAN/CSA-G30.18 - Acier d'armature;
- CAN/CSA-o86-14 - Bois;

Tous les travaux de béton doivent être éxécutés conformément aux exigences des normes CAN/CSA-A23.1 et CAN/CSA-A23.2.

DÉMOLITION

Exécuter les travaux de démolition conformément aux prescriptions du Code Canadien de Sécurité en Construction.

Les travaux de démolition comprennent, entre autres, le démantèlement de tous les éléments structuraux en acier,
béton, bois, aluminium ou autre, le sciage et le cassage du béton, le transport hors du chantier de tous les matériaux
de démolition rencontrés, le nettoyage, etc., ainsi que tous les travaux, matériaux, outillage et main d'oeuvre incidents
nécessaires pour compléter les travaux, tel que spécifié ou requis.

L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout déplacements ou affaissement des
ouvrages existants, fournir et installer les pièces nécessaires au renforcement et à l'étaiement et réparer les ouvrages
endommagés à la satisfaction du propriétaire, et ce sans aucun frais supplémentaires.

Toutes les ouvertures à découper devront être exécutées à la scie. les traits de scie ne devront pas dépasser les coins des
ouvertures. Dans le cas d'un dépassement, le trait de scie devra être scellé selon les spécifications de l'ingénieur et à la
satisfaction du propriétaire, et ce sans aucuns frais additionnels.

SOLS

Prendre connaissance de l'étude géotechnique préparé en conséquence.

Les semelles des fondations devront reposer sur un sol intact et non remanié d'une capacité portantes de 100 kPa.

Le fond des excavations devra être vérifié par un ingénieur géotechnicien, le tout aux frais du propriétaire.

Le fond des excavations devra être exempt de débris, de sol gelé, de zones molles et /ou instables et de matières organiques.

EXCAVATION ET REMBLAYAGE

Faire les pentes d'excavation selon les directives de l'ingénieur géotechnicien et de la CSST.

Maintenir, en tout temps, le fond des excavations à sec par un système de pompage ou par un réseau approprié de drainage
temporaire.

BÉTON

Résistance à la compression (28 jours):

- Radier: 25 MPa

Ciment: Type GU
Affaissement: 80mm +/- 20mm
Granulats: 20mm MAX.
Teneur en air:
Béton extérieur: 6% +/- 1%

Sauf indication contraire, les dalles seront finies de façon monolithique à la truelle d'acier.

La mise en place et la cure de béton doit être faits conformément à la norme CAN/CSA-A23.1.

La cure de la dalle doit être une cure à l'eau. Maintenir la dalle dans un état de très grande humidité durant sept (7) jours.

Réparer toutes les fissures et les surfaces de béton défectueuses.

Mettre en place dans les coffrages avant la coulée tous les boulons ou autres pièces noyées, conformément aux indications
données aux dessins d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité et aménagements extérieurs.

ACIER D'ARMATURE

Acier d'armature à haute adhérence conforme à la norme CAN/CSA-G30.18, et avec une limite élastique de 400 MPa.

Treillis en fils d'acier soudés conformes à la norme CAN/CSA-G30.3, fourni en feuilles plates seulement.

Les longueurs de chevauchement des barres d'acier d'armature seront celles des barres en tension conformèement à la norme
A23.3 la plus récente.

Recouvrement de béton des aciers d'armature:
- Béton coulé directement contre le sol: 75mm
- Béton exposé au sol ou aux intempéries: 50mm
- Dalles non exposées aux intempéries: 25mm

ACIER DE CHARPENTE

Acier de charpente conforme à la norme G40.21M de nuance 350W ou ASTM-A572-50 pour les profilés en H, à la norme
G40.21M de nuance 350W (classe C) ou ASTM-A500-C50 pour les profilés tubulaires carrés et à la norme G40.21M de
nuance 300W pour les profilés en C ainsi que les plaques.

Apprêt appliqué en atelier conforme à la norme ICCA/AFPC standard 1-73a, sauf pour l'acier devant recevoir une peinture:
ONGC-1GP-40D. Retoucher au chantier toute partie défectueuse ou que l'ingénieur identifiera.

Toutes les soudures doivent être conformes aux normes de la série W59 de la C.S.A. "Welded Steel Construction" (Metal-Arc Welding)
et elles doivent être faites par un atelier membre du "Canadian Welding Bureau"

Ancrages chimiques: tiges HAS ancrées avec résine HY-200 de Hilti avec un enfoncement de 200mm, sauf indication contraire.
Installation selon les directives du manufacturier.

Boulons d'ancrage: ASTM A-307.

Fabriquer et ériger les éléments d'acier conformément à la norme CAN/CSA-S16.1.

GALVANISATION

L'acier galvanisé indiqué aux plans doit être galvanisé par immersion à chaud.
Appliquer une couche de zinc d'au moins 600g/m carré, conformément à la norme CAN/CSA-G164.
Pour les retouches de soudure, utiliser une peinture riche en zinc conforme à la norme ONGC-1-GP-181M.

DESSINS D'ATELIER

Soumettre pour controle, les dessins d'atelier et ne commencer la fabrication seulement qu'après validation de ceux-ci.

Tout les dessins d'atelier, tous les calculs de dimensionnement, incluant les attaches et connexions, doivent être signés
et scellés par un ingénieur membre de l'OIQ et doivent être soumis à l'ingénieur responsable du projet pour contrôle.

CHARGES DE CONCEPTION

Camion standard CL-625

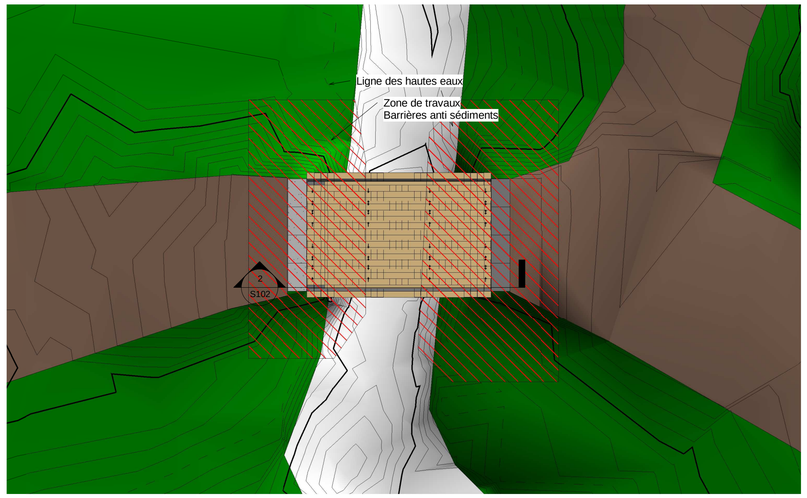

1 Site
1 : 100

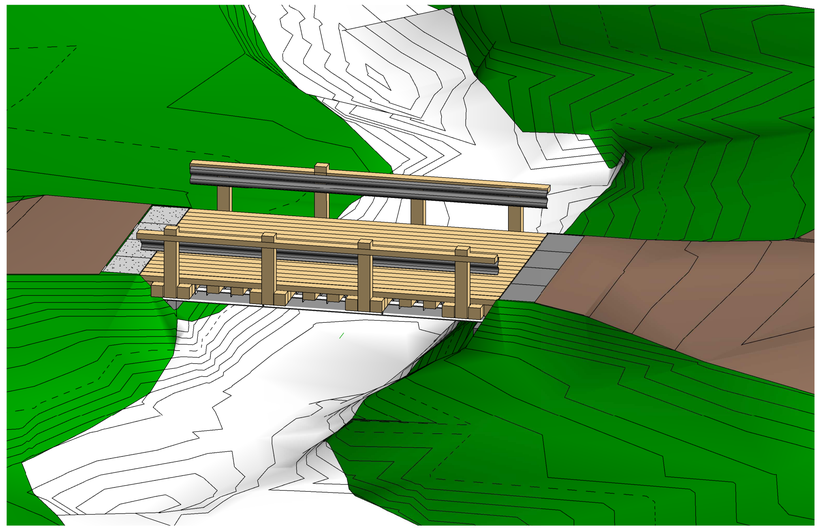

2 {3D}

CE DOCUMENT EST À USAGE DE DEMANDE DE PERMIS SEULEMENT, NE PAS UTILISER À FIN DE CONSTRUCTION

LARO EXPERTS
Ingénieur en Bâtiment/Structure
Conseillers en Construction
Louis Larouche
Ingénieur Civil, MBA

Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

INGÉNIEUR - ENGINEER
Gabriel Savard-Gaumond
5082664
QUÉBEC

No	Description	Date
1	Préliminaire pour Permis	2022/01/09

Alain Miville de Chêne

Pent Chemin des Monts

Notes Générales

Numéro de Projet	RE21-020
Date	01/09/22
Dessiné par	Gabriel Savard-Gaumond
Vérifié par	Louis Larouche Gabriel Savard-Gaumond

S100

Échelle	1 : 100

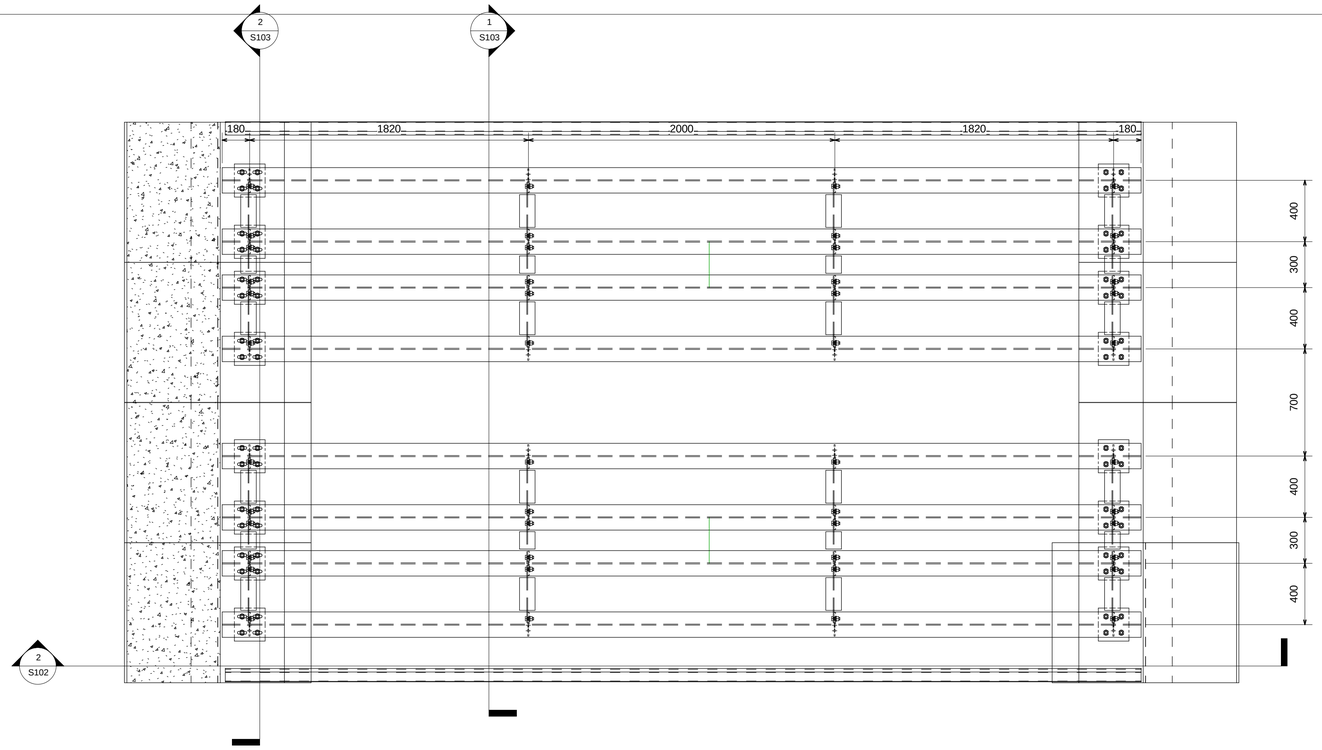

1 Structure d'acier
1 : 20

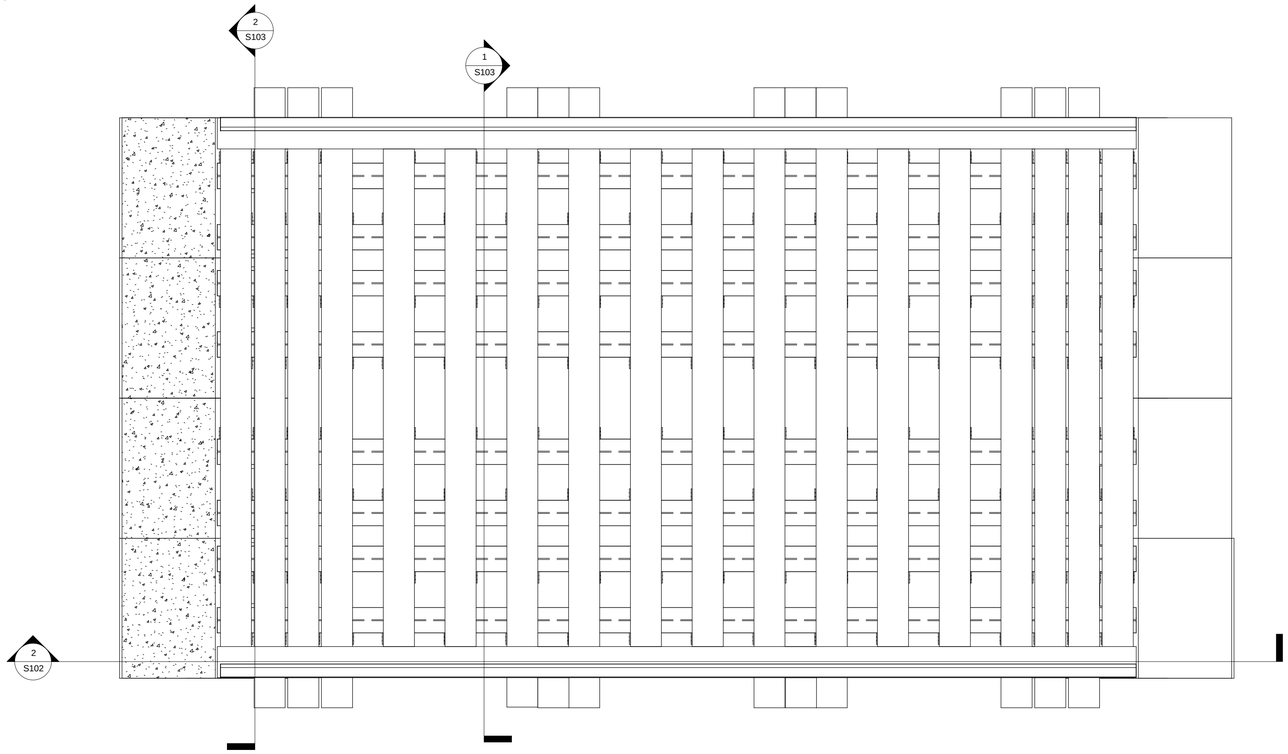

2 Position des Traverses
1 : 20

CE DOCUMENT EST À USAGE DE DEMANDE DE PERMIS SEULEMENT, NE PAS UTILISER À FIN DE CONSTRUCTION

LARO EXPERTS
Ingénieur en Bâtiment/Structure
Conseillers en Construction
Louis Larouche
Ingénieur Civil, MBA

Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

INGÉNIEUR - ENGINEER
Gabriel Savard-Gaumond
5082664
QUÉBEC

No	Description	Date
1	Préliminaire pour Permis	2022/01/09

Alain Miville de Chêne

Pent Chemin des Monts

Détail Structure 1/3

Numéro de Projet	RE21-020
Date	2022/01/09
Dessiné par	Gabriel Savard-Gaumond
Vérifié par	Louis Larouche Gabriel Savard-Gaumond

S101

Échelle	1 : 20

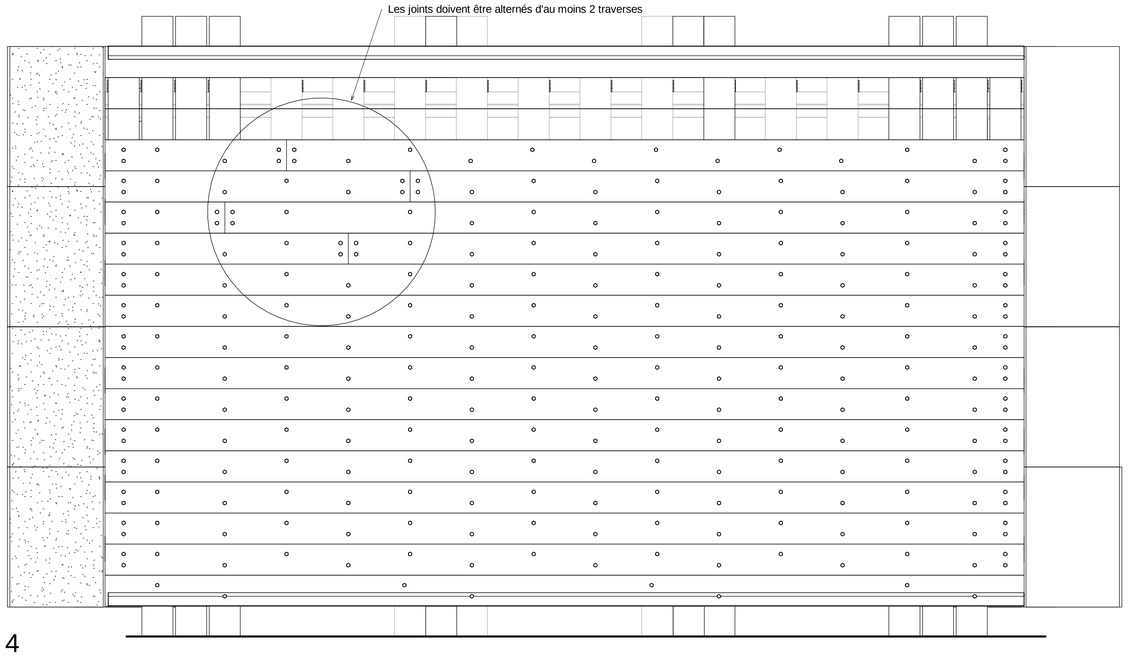

1 Level 4
1 : 20

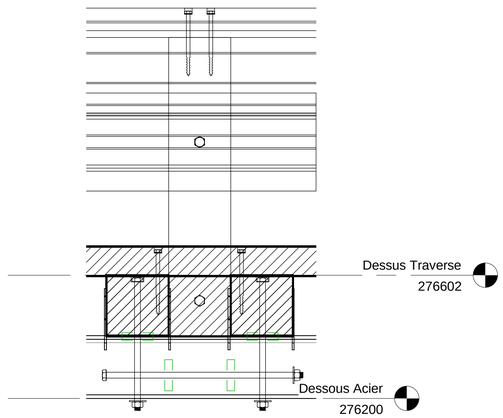

3 Élévation - Repère 1
1 : 10

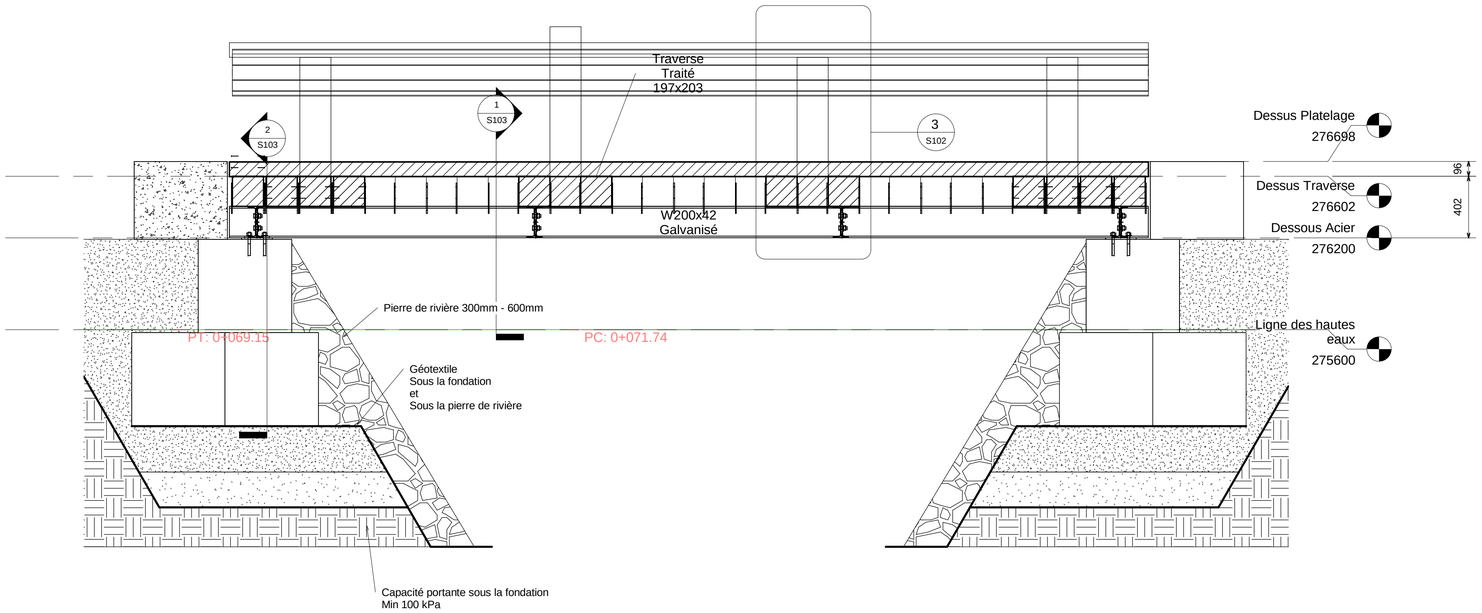

2 Élévation
1 : 20

CE DOCUMENT EST À USAGE DE DEMANDE DE PERMIS SEULEMENT, NE PAS UTILISER À FIN DE CONSTRUCTION

LARO EXPERTS
Ingénieur en Bâtiment/Structure
Conseillers en Construction
Louis Larouche
Ingénieur Civil, MBA

Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

INGÉNIEUR - ENGINEER
Gabriel Savard-Gaumond
5082664
QUÉBEC

No	Description	Date
1	Préliminaire pour Permis	2022/01/09

Alain Miville de Chêne

Pent Chemin des Monts

Détail Structure 2/3

Numéro de Projet	RE21-020
Date	01/05/22
Dessiné par	Gabriel Savard-Gaumond
Vérifié par	Louis Larouche Gabriel Savard-Gaumond

S102

Échelle	Comme indiqué

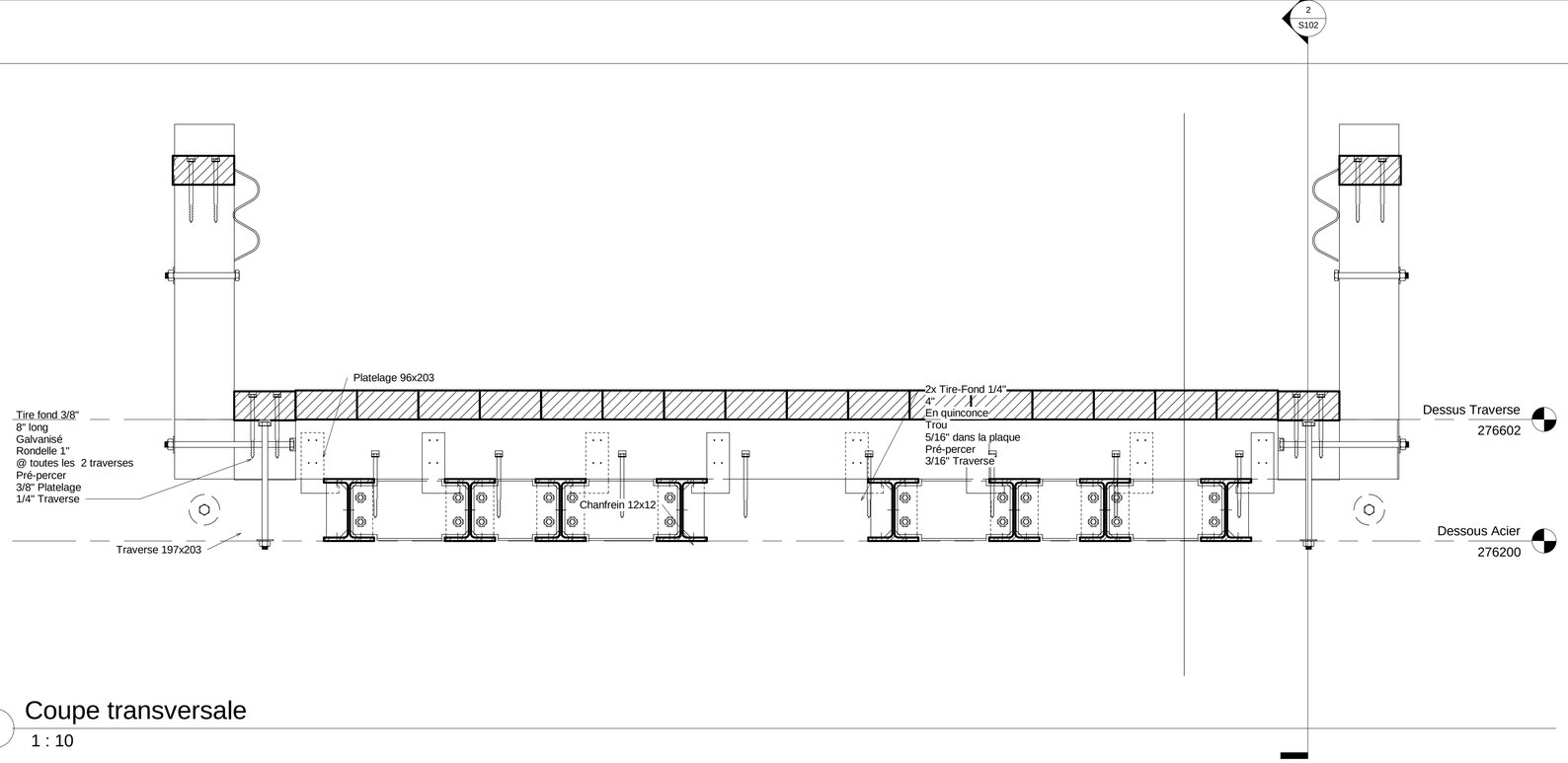

1 Coupe transversale

1 : 10

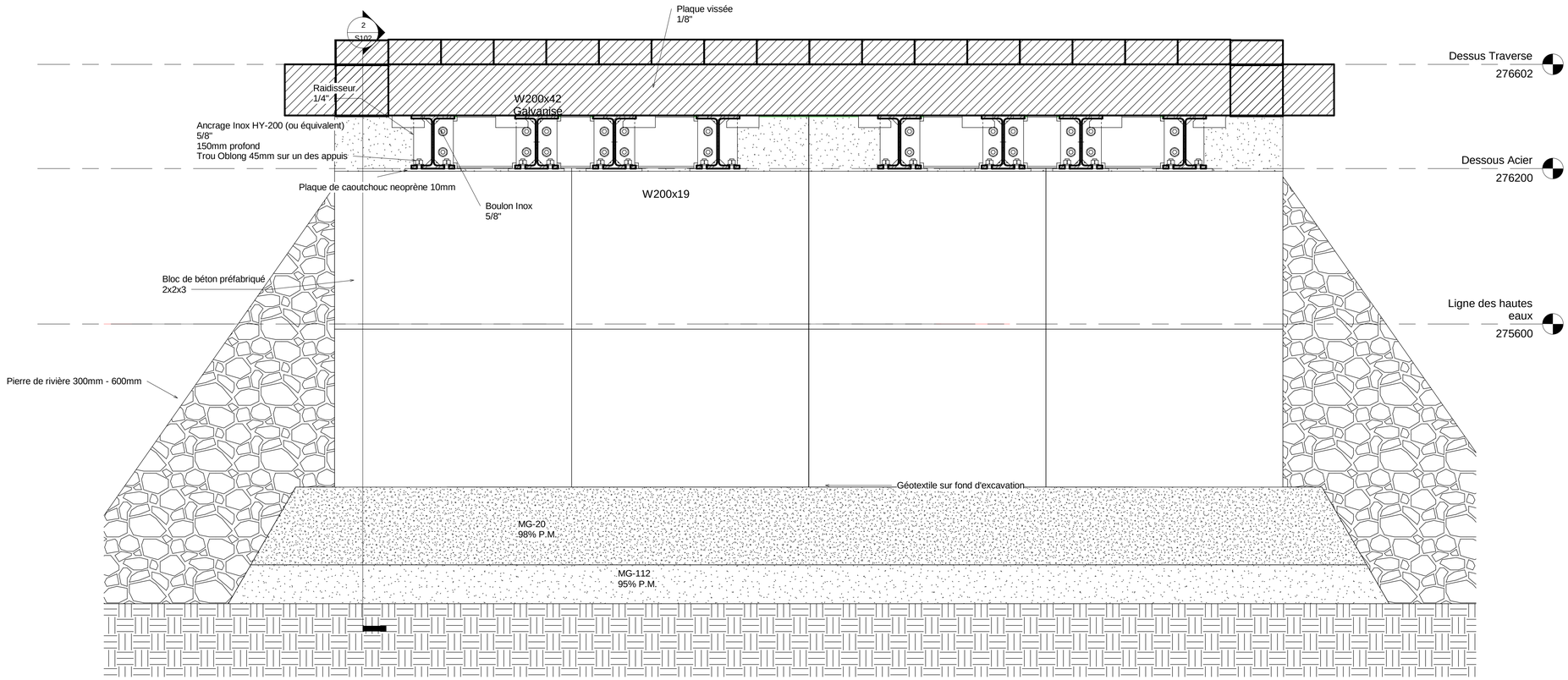

2 Coupe appuis

1 : 10

CE DOCUMENT EST À USAGE DE DEMANDE DE PERMIS SEULEMENT, NE PAS UTILISER À FIN DE CONSTRUCTION

LARO EXPERTS
Ingénieur en Bâtiment/Structure
Conseillers en Construction
Louis Larouche
Ingénieur Civil, MBA

Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

INGÉNIEUR - ENGINEER
Gabriel Savard-Gaumond
5082664
QUÉBEC

No	Description	Date
1	Préliminaire pour Permis	2022/01/09

Alain Miville de Chêne

Pent Chemin des Monts

Détail Structure 3/3

Numéro de Projet	RE21-020
Date	01/05/22
Dessiné par	Gabriel Savard-Gaumond
Vérifié par	Louis Larouche Gabriel Savard-Gaumond

S103

Échelle	1 : 10